

83128 Code INSEE	SILLANS LA CASCADE COMMUNAL (110)	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	365 083,00	13 339,00	392 996,00	392 996,00	406 335,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	477 260,00	0,00	428 530,00	428 530,00	428 530,00
014	Atténuations de produits		0,00	85 172,00	85 172,00	85 172,00
65	Autres charges de gestion courante	75 759,00	289,00	92 461,00	92 461,00	92 750,00
Total des dépenses de gestion courante		918 102,00	13 628,00	999 159,00	999 159,00	1 012 787,00
66	Charges financières	14 320,00	0,00	14 693,00	14 693,00	14 693,00
67	Charges exceptionnelles	10 500,00	100,00	13 900,00	13 900,00	14 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)			556,00	556,00	556,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		942 922,00	13 728,00	1 028 308,00	1 028 308,00	1 042 036,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	23 221,66		255 936,00	255 936,00	255 936,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	2 406,34		5 940,00	5 940,00	5 940,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 628,00		261 876,00	261 876,00	261 876,00
TOTAL		968 550,00	13 728,00	1 290 184,00	1 290 184,00	1 303 912,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 303 912,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	126 400,00	18 844,00	97 702,00	97 702,00	116 546,00
73	Impôts et taxes	432 117,00	0,00	504 839,00	504 839,00	504 839,00
74	Dotations, subventions et participations	344 278,00	22 500,00	322 987,00	322 987,00	345 487,00
75	Autres produits de gestion courante	44 755,00	0,00	46 005,00	46 005,00	46 005,00
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	16 734,00	16 734,00	16 734,00
Total des recettes de gestion courante		967 550,00	41 344,00	988 267,00	988 267,00	1 029 611,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		968 550,00	41 344,00	990 767,00	990 767,00	1 032 111,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			5 500,00	5 500,00	5 500,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				5 500,00	5 500,00	5 500,00
TOTAL		968 550,00	41 344,00	996 267,00	996 267,00	1 037 611,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	266 301,00
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 303 912,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	256 376,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe A9 - Détail des opérations pour compte de tiers).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040